

Préavis Municipal no 5/2013 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE BURTIGNY

Syndic : Marcel Dill

Municipal responsable : Valérie Jeanrenaud

Demande d'un crédit pour l'assainissement des installations de fonctionnement du Thermoréseau

Au Conseil général de Burtigny

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Depuis quelques années, le Conseil d'administration (CA) de Thermoréseau Burtigny SA est préoccupé par une situation financière précaire et par un fonctionnement des installations qui n'est pas optimal. En fin d'année 2012 et dans le but d'assainir cette situation, le CA a décidé de faire appel à un bureau d'ingénieurs, neutre, pour établir un rapport d'expertise. Monsieur Lucien Keller du Bureau d'études Keller et Burnier à Lavigny a donc été mandaté pour analyser la situation. L'expertise s'est déroulée de novembre 2012 à avril 2013, elle s'est basée sur divers documents administratifs, financiers et techniques ainsi que sur des informations données par les porteurs du projet initial.

Suite à la remise du rapport d'expertise, les clients ont été informés de l'état de situation respectivement à l'Assemblée Générale du 6 juin 2013 et lors de la séance d'information qui s'est tenue le 17 juin dernier.

2. Rapport d'expertise

Deux points importants ressortent de cette expertise :

L'installation

L'installation n'a pas été terminée (CF. Détails au chapitre 4) et la mise en service ne s'est pas faite correctement. Les coûts liés à la maintenance et au contrôle des installations sont insuffisants. Les calculs relatifs à la consommation et à la puissance de celle-ci n'ont pas été correctement évalués. De plus, l'isolation en chaufferie et dans les sous-stations n'a pas été respectée.

Le prix de l'énergie

Le prix de vente de l'énergie proposé initialement et qui figure dans les contrats de base est beaucoup trop bas. Les calculs inhérents à la consommation de bois présentent des erreurs importantes et la consommation d'énergie a mal été précisée.

3. Objectifs

- 1. mettre en œuvre toutes les possibilités techniques actuelles pour parvenir à une installation qui fonctionne correctement**
2. assainir la situation financière avec l'accord et l'engagement des clients pour une augmentation du prix du kWh à 22cts TTC (actuellement 15,54 cts TTC).
(Augmentation globale d'environ CHF 80'000.00)

4. Moyens et actions

Pour parvenir à un fonctionnement plus optimal, il est urgent d'effectuer les travaux suivants :

1. Raccorder les électrofiltres au chauffage
2. Modifier la commande de la chaufferie
3. Poser une vanne 3 voies au départ de la conduite à distance
4. Equilibrer l'installation et baisser la pression fournie par les pompes
5. Poser un stock-tampon
6. Fixer le retour des sous-stations à 60°C au maximum
7. Compléter l'isolation en chaufferie et dans les sous-stations, au moins jusqu'aux échangeurs
8. Assurer le suivi du projet pendant une année au moins, par un ingénieur

Ces moyens et actions seront mis en œuvre, dès 2014, selon une procédure et une planification rigoureuse.

5. Coûts

Le prix des travaux à entreprendre s'élève à CHF 140'000.-.

Ce montant sera assumé, de façon paritaire, par les deux principaux actionnaires de Thermoréseau Burtigny SA, à savoir la Société Intercommunale de la Côte SA (SEIC) et la commune de Burtigny pour un montant de CHF 70'000.- chacun.

Il est à noter que cet investissement n'interviendra que lorsque les adhérents auront accepté l'augmentation du prix du kWh à 22 cts TTC.

6. Conclusion

La Municipalité de Burtigny est convaincue de la nécessité de ces travaux pour assurer et surtout maintenir la pérennité de Thermoréseau Burtigny SA. Si une participation financière a été demandée aux clients pour assainir la situation (CF. chapitre 3, point 2), les deux principaux actionnaires doivent également prendre leurs responsabilités pour faire face à cette situation inquiétante.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Burtigny vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Burtigny

Vu le préavis municipal No 6/2013 concernant la demande d'un crédit complémentaire pour l'assainissement des installations de fonctionnement de Thermoréseau, à partager de façon paritaire avec la SEIC

Lu le rapport de la Commission des finances sur ce dossier

Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 5/2013
- 2/ d'accorder un crédit de CHF 70'000.00
- 3/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux
- 4/ d'autoriser la Municipalité à emprunter au meilleur taux auprès d'un établissement bancaire de la place.

Approuvé par la Municipalité dans la séance du 19 août 2013.

Au nom de la Municipalité de Burtigny

Le Syndic :

Marcel Dill



La Secrétaire :

Verena Troxler